


<b>Numéro</b>	<b>DL260416-DFAJ02</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Institutions et vie politique – Désignation de représentants	
<b>Objet</b>	Election des membres de la commission d'appel d'offres	

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 16 avril 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le seize du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, HECKEL Huguette, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, RICHARD Yvon, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, LEVY Thomas, VANDERLIEB Christine, MARIVAL Sylvie, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, KAYSER Joëlle, DUFANT Véronique, HURELLE Gautier, HERBAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, VIVET Louis, Conseillers

#### **Etaient absents :**

- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine
- Monsieur DURAND Jérémy ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,  
Directeur général des services

---

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	10 avril 2026
Date de publication de la délibération :	30 avril 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 avril 2026

---

<b>Numéro</b>	<b>DL260416-DFAJ02</b>	1/3
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

### **III. DÉSIGNATIONS ET PRÉSENTATIONS**

#### **1. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

À l'instar de toute personne morale de droit public, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden est soumise au Code de la commande publique qui lui impose de mettre en œuvre des mesures de publicité et de mise en concurrence préalablement à l'attribution de certains de ses marchés publics.

Conformément à l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales, les marchés publics passés selon la procédure formalisée, c'est-à-dire ceux dont la valeur hors taxes dépasse les seuils européens<sup>1</sup>, sont attribués par la commission d'appel d'offres.

Cette instance est composée de cinq membres élus par le Conseil municipal parmi ses membres.

Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants sont élus au scrutin de liste avec répartition au plus fort reste.

Sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de recourir au scrutin public, l'élection a lieu au scrutin secret.

<sup>1</sup> Du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027, les seuils sont fixés à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et de services et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux ;

<b>Numéro</b>	<b>DL260416-DFAJ02</b>	2/3
<b>Matière</b>	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 2121-21 ;

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal désigne les membres de la commission d'appel d'offres parmi ses membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**CONSIDERANT** qu'après appel à candidatures, une liste a été déposée auprès de Monsieur le Maire ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont désignés, pour la durée du mandat, membres de la commission d'appel d'offres :

<b>Philippe HAAS</b>	<b>Yvon RICHARD</b>
<b>Elise TISSIER</b>	<b>Loïc BRANCHEREAU</b>
<b>Huguette HECKEL</b>	<b>Francis TRAPPLER</b>
<b>Thomas LEVY</b>	<b>Naïma MADANI</b>
<b>Jérémy DURAND</b>	<b>Béatrice LONGECHAL</b>

Numéro	DL260416-DFAJ02	3/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

**Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,**

**ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

**A L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS



Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME

**Voies et délais de recours :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.  
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.